



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Arnaud BEYSSEN  
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
Signé électroniquement le 18/06/2024 11:18:52

**Elodie AMBLARD**  
**DIRECTEUR GENERAL**  
**NOALIS**  
Signé électroniquement le 20/06/2024 14 41 :13

*CONTRAT DE PRÊT*

**N° 161165**

Entre

**NOALIS - n° 000207858**

Et

**LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

*CONTRAT DE PRÊT*

Entre

**NOALIS**, SIREN n°: 561820481, sis(e) 161 RUE ARMAND DUTREIX 87000 LIMOGES,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **NOALIS** » ou « **l'Emprunteur** »,

**DE PREMIÈRE PART,**

et :

**LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

**DE DEUXIÈME PART,**

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1</b>	<b>OBJET DU PRÊT</b>	<b>P.5</b>
<b>ARTICLE 2</b>	<b>PRÊT</b>	<b>P.5</b>
<b>ARTICLE 3</b>	<b>DURÉE TOTALE</b>	<b>P.5</b>
<b>ARTICLE 4</b>	<b>TAUX EFFECTIF GLOBAL</b>	<b>P.5</b>
<b>ARTICLE 5</b>	<b>DÉFINITIONS</b>	<b>P.6</b>
<b>ARTICLE 6</b>	<b>CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT</b>	<b>P.10</b>
<b>ARTICLE 7</b>	<b>CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT</b>	<b>P.10</b>
<b>ARTICLE 8</b>	<b>MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT</b>	<b>P.11</b>
<b>ARTICLE 9</b>	<b>CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT</b>	<b>P.13</b>
<b>ARTICLE 10</b>	<b>DÉTERMINATION DES TAUX</b>	<b>P.17</b>
<b>ARTICLE 11</b>	<b>CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS</b>	<b>P.19</b>
<b>ARTICLE 12</b>	<b>AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL</b>	<b>P.20</b>
<b>ARTICLE 13</b>	<b>RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES</b>	<b>P.20</b>
<b>ARTICLE 14</b>	<b>COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES</b>	<b>P.21</b>
<b>ARTICLE 15</b>	<b>DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR</b>	<b>P.21</b>
<b>ARTICLE 16</b>	<b>GARANTIES</b>	<b>P.24</b>
<b>ARTICLE 17</b>	<b>REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES</b>	<b>P.24</b>
<b>ARTICLE 18</b>	<b>RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES</b>	<b>P.27</b>
<b>ARTICLE 19</b>	<b>DISPOSITIONS DIVERSES</b>	<b>P.28</b>
<b>ARTICLE 20</b>	<b>DROITS ET FRAIS</b>	<b>P.29</b>
<b>ARTICLE 21</b>	<b>NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL</b>	<b>P.30</b>
<b>ARTICLE 22</b>	<b>ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE</b>	<b>P.30</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE</b>	

L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## **ARTICLE 1** OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération Bordeaux BAF Îlot A11 , Parc social public, Acquisition en VEFA de 37 logements situés Cours Dupre Saint Maur 33300 BORDEAUX.

## **ARTICLE 2** PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de cinq millions sept-cent-quarante-trois mille sept-cent-quatre-vingt-sept euros (5 743 787,00 euros) constitué de 7 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- CPLS Complémentaire au PLS 2024, d'un montant de six-cent-sept mille trois-cent-soixante-treize euros (607 373,00 euros) ;
- PLAI, d'un montant de neuf-cent-soixante-quinze mille trois-cent-trente-cinq euros (975 335,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de sept-cent-soixante-trois mille quatre-cent-onze euros (763 411,00 euros) ;
- PLS PLSDD 2024, d'un montant de quatre-cent-vingt-cinq mille quatre euros (425 004,00 euros) ;
- PLS foncier PLSDD 2024, d'un montant de trois-cent-quatre-vingt-quinze mille cent-cinq euros (395 105,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant d'un million six-cent-dix-neuf mille trois-cent-quarante-neuf euros (1 619 349,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de neuf-cent-cinquante-huit mille deux-cent-dix euros (958 210,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

## **ARTICLE 3** DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt. Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

## **ARTICLE 4** TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.



#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garanties** ».

## **ARTICLE 5 DÉFINITIONS**

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

La « **Consolidation de la Ligne du Prêt** » désigne l'opération visant à additionner, au terme de la Phase de Mobilisation, l'ensemble des Versements effectués et le cas échéant, les intérêts capitalisés liés aux Versements. Elle intervient à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.





#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase de Préfinancement** » est la durée comprise entre le premier jour du mois suivant la prise d'effet du Contrat et la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

## CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

L'« **Index de la Phase de Préfinancement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué sur la phase de mobilisation en vue de déterminer le taux d'intérêt applicable sur cette phase.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant à l'issue de la Phase de Mobilisation, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant 10 jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant à la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

La « **Phase de Préfinancement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période comprise entre le premier jour du mois suivant la Date d'Effet et sa Date Limite de Mobilisation.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».





#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le « **Prêt Locatif à Usage Social** » (**PLUS**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs à usage social.

Le « **Prêt Locatif Aidé d'Intégration** » (**PLAI**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements locatifs très sociaux.

Le « **Prêt Locatif Social** » (**PLS**) est destiné, selon les conditions prévues à l'article R. 331-17 du Code de la construction et de l'habitation, à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs sociaux.

Le « **Complémentaire au Prêt Locatif Social** » (**CPLS**) est un Prêt permettant de compléter le financement d'un Prêt Locatif Social (PLS) pour finaliser une opération, dans la limite de 49 % du coût total (minoré des fonds propres, subventions et Prêts divers).

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisibilité Limitée** » (**DL**) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSW1 Index> à <FRSW150 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

## **ARTICLE 6    CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT**

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **17/09/2024** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

## **ARTICLE 7    CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT**

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;

#### CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
  - Garanties collectivités territoriales (délibération exécutoire de garantie initiale)

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

### **ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT**

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.



**ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT**

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
<b>Enveloppe</b>	Complémentaire au PLS 2024	-	-	PLSDD 2024
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5604266	5604267	5604268	5604271
<b>Montant de la Ligne du Prêt</b>	607 373 €	975 335 €	763 411 €	425 004 €
<b>Commission d'instruction</b>	360 €	0 €	0 €	250 €
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Taux de période</b>	4,11 %	2,6 %	2,6 %	4,11 %
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	4,11 %	2,6 %	2,6 %	4,11 %
Phase de préfinancement				
<b>Durée du préfinancement</b>	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>Index de préfinancement</b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index de préfinancement</b>	1,11 %	- 0,4 %	- 0,4 %	1,11 %
<b>Taux d'intérêt du préfinancement</b>	4,11 %	2,6 %	2,6 %	4,11 %
<b>Règlement des intérêts de préfinancement</b>	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
<b>Mode de calcul des intérêts de préfinancement</b>	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
<b>Base de calcul des intérêts de préfinancement</b>	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365
Phase d'amortissement				
<b>Durée</b>	40 ans	40 ans	50 ans	40 ans
<b>Index<sup>1</sup></b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	1,11 %	- 0,4 %	- 0,4 %	1,11 %
<b>Taux d'intérêt<sup>2</sup></b>	4,11 %	2,6 %	2,6 %	4,11 %
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
<b>Modalité de révision</b>	DL	DL	DL	DL
<b>Taux de progressivité de l'échéance</b>	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Taux plancher de progressivité des échéances</b>	0 %	0 %	0 %	0 %

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Phase d'amortissement (suite)				
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Selon les modalités de l'Article « Détermination des taux », un plancher est appliqué à l'index de préfinancement d'une Ligne du Prêt. Aussi, si la valeur de l'index était inférieure au taux plancher d'index de préfinancement, alors elle serait ramenée audit taux plancher.



**CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

<b>Offre CDC</b>				
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	<b>PLS foncier</b>	<b>PLUS</b>	<b>PLUS foncier</b>	
<b>Enveloppe</b>	PLSDD 2024	-	-	
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5604272	5604270	5604269	
<b>Montant de la Ligne du Prêt</b>	395 105 €	1 619 349 €	958 210 €	
<b>Commission d'instruction</b>	230 €	0 €	0 €	
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
<b>Taux de période</b>	4,11 %	3,6 %	3,6 %	
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	4,11 %	3,6 %	3,6 %	
<b>Phase de préfinancement</b>				
<b>Durée du préfinancement</b>	12 mois	12 mois	12 mois	
<b>Index de préfinancement</b>	Livret A	Livret A	Livret A	
<b>Marge fixe sur index de préfinancement</b>	1,11 %	0,6 %	0,6 %	
<b>Taux d'intérêt du préfinancement</b>	4,11 %	3,6 %	3,6 %	
<b>Règlement des intérêts de préfinancement</b>	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	
<b>Mode de calcul des intérêts de préfinancement</b>	Equivalent	Equivalent	Equivalent	
<b>Base de calcul des intérêts de préfinancement</b>	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365	
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	50 ans	40 ans	50 ans	
<b>Index<sup>1</sup></b>	Livret A	Livret A	Livret A	
<b>Marge fixe sur index</b>	1,11 %	0,6 %	0,6 %	
<b>Taux d'intérêt<sup>2</sup></b>	4,11 %	3,6 %	3,6 %	
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	
<b>Profil d'amortissement</b>	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	
<b>remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	
<b>Modalité de révision</b>	DL	DL	DL	
<b>Taux de progressivité de l'échéance</b>	0 %	0 %	0 %	
<b>Taux plancher de progressivité des échéances</b>	0 %	0 %	0 %	
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent	Equivalent	Equivalent	



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Phase d'amortissement (suite)			
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3% (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

Selon les modalités de l'Article « Détermination des taux », un plancher est appliqué à l'index de préfinancement d'une Ligne du Prêt. Aussi, si la valeur de l'Index était inférieure au taux plancher d'index de préfinancement, alors elle serait ramenée audit taux plancher.

## CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

A l'exception des Lignes du Prêt dont la Phase de Préfinancement est indexée sur Euribor, l'Emprunteur a la faculté, pendant la Phase de Préfinancement et au plus tard deux mois avant la plus proche des deux dates entre la nouvelle date de fin de Phase de Préfinancement et la date initiale, de solliciter l'accord du Prêteur pour l'allongement ou la réduction de la Durée de la Phase de Préfinancement mentionnée ci-dessus.

Si cette nouvelle Durée de la Phase de Préfinancement s'inscrit dans la période de 3 à 24 mois indiquée dans l'acte de garantie, alors cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant.

Par ailleurs, la modification de la Durée de la Phase de Préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « **Commissions** ».

## **ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX**

### **MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE**

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

### **MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE**

#### **PHASE DE PRÉFINANCEMENT**

Le taux de l'Index retenu sera celui en vigueur deux (2) Jours ouvrés précédant la date de la Révision pour l'Index Euribor et à la date de la Révision pour les autres Index.

Le montant des intérêts de la Phase de Préfinancement est calculé en fonction, d'une part, du montant et des dates de Versements et, d'autre part, des taux d'intérêt successivement en vigueur pendant cette période.

Le taux d'Intérêt de la Phase de Préfinancement (IP) indiqué à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisé comme indiqué ci-dessus, est révisé à chaque variation de l'Index dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (IP') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule :  $IP' = TP + MP$

où TP désigne le taux de l'Index de préfinancement retenu à la date de Révision et MP la marge fixe sur Index de préfinancement prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En tout état de cause, la valeur de l'Index appliqué à chaque Ligne du Prêt ne saurait être négative, le cas échéant elle sera ramenée à 0 %.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

## PHASE D'AMORTISSEMENT

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisabilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule :  $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule :  $P' = \frac{(1+I')(1+P)}{(1+I)} - 1$

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

## SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.

En particulier,

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,

- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou

- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément

(ci-après désignés comme un « Evénement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Evénement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

(1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Evénement ;

(2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Evénement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou

(3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Evénement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.



N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	17/06/2050	2,60	40 538,12	26 884,74	13 653,38	0,00	498 245,43	0,00
26	17/06/2051	2,60	40 538,12	27 583,74	12 954,38	0,00	470 661,69	0,00
27	17/06/2052	2,60	40 538,12	28 300,92	12 237,20	0,00	442 360,77	0,00
28	17/06/2053	2,60	40 538,12	29 036,74	11 501,38	0,00	413 324,03	0,00
29	17/06/2054	2,60	40 538,12	29 791,70	10 746,42	0,00	383 532,33	0,00
30	17/06/2055	2,60	40 538,12	30 566,28	9 971,84	0,00	352 966,05	0,00
31	17/06/2056	2,60	40 538,12	31 361,00	9 177,12	0,00	321 605,05	0,00
32	17/06/2057	2,60	40 538,12	32 176,39	8 361,73	0,00	289 428,66	0,00
33	17/06/2058	2,60	40 538,12	33 012,97	7 525,15	0,00	256 415,69	0,00
34	17/06/2059	2,60	40 538,12	33 871,31	6 666,81	0,00	222 544,38	0,00
35	17/06/2060	2,60	40 538,12	34 751,97	5 786,15	0,00	187 792,41	0,00
36	17/06/2061	2,60	40 538,12	35 655,52	4 882,60	0,00	152 136,89	0,00
37	17/06/2062	2,60	40 538,12	36 582,56	3 955,56	0,00	115 554,33	0,00
38	17/06/2063	2,60	40 538,12	37 533,71	3 004,41	0,00	78 020,62	0,00
39	17/06/2064	2,60	40 538,12	38 509,58	2 028,54	0,00	39 511,04	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

Edité le : 17/06/2024

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	17/06/2065	2,60	40 538,33	39 511,04	1 027,29	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>			<b>1 621 525,01</b>	<b>1 000 693,71</b>	<b>620 831,30</b>	<b>0,00</b>		

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 3,00 % (Livret A).



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

Edité le : 17/06/2024

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

Emprunteur : 0207858 - NOALIS  
 N° du Contrat de Prêt : 161165 / N° de la Ligne du Prêt : 5604268  
 Opération : Acquisition en VEFA  
 Produit : PLAI foncier

Capital prêté : 763 411 €  
 Taux actuariel théorique : 2,60 %  
 Taux effectif global : 2,60 %  
 Intérêts de Préfinancement : 19 848,69 €  
 Taux de Préfinancement : 2,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	17/06/2026	2,60	28 170,80	7 806,05	20 364,75	0,00	775 453,64	0,00
2	17/06/2027	2,60	28 170,80	8 009,01	20 161,79	0,00	767 444,63	0,00
3	17/06/2028	2,60	28 170,80	8 217,24	19 953,56	0,00	759 227,39	0,00
4	17/06/2029	2,60	28 170,80	8 430,89	19 739,91	0,00	750 796,50	0,00
5	17/06/2030	2,60	28 170,80	8 650,09	19 520,71	0,00	742 146,41	0,00
6	17/06/2031	2,60	28 170,80	8 874,99	19 295,81	0,00	733 271,42	0,00
7	17/06/2032	2,60	28 170,80	9 105,74	19 065,06	0,00	724 165,68	0,00
8	17/06/2033	2,60	28 170,80	9 342,49	18 828,31	0,00	714 823,19	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	17/06/2034	2,60	28 170,80	9 585,40	18 585,40	0,00	705 237,79	0,00
10	17/06/2035	2,60	28 170,80	9 834,62	18 336,18	0,00	695 403,17	0,00
11	17/06/2036	2,60	28 170,80	10 090,32	18 080,48	0,00	685 312,85	0,00
12	17/06/2037	2,60	28 170,80	10 352,67	17 818,13	0,00	674 960,18	0,00
13	17/06/2038	2,60	28 170,80	10 621,84	17 548,96	0,00	664 338,34	0,00
14	17/06/2039	2,60	28 170,80	10 898,00	17 272,80	0,00	653 440,34	0,00
15	17/06/2040	2,60	28 170,80	11 181,35	16 989,45	0,00	642 258,99	0,00
16	17/06/2041	2,60	28 170,80	11 472,07	16 698,73	0,00	630 786,92	0,00
17	17/06/2042	2,60	28 170,80	11 770,34	16 400,46	0,00	619 016,58	0,00
18	17/06/2043	2,60	28 170,80	12 076,37	16 094,43	0,00	606 940,21	0,00
19	17/06/2044	2,60	28 170,80	12 390,35	15 780,45	0,00	594 549,86	0,00
20	17/06/2045	2,60	28 170,80	12 712,50	15 458,30	0,00	581 837,36	0,00
21	17/06/2046	2,60	28 170,80	13 043,03	15 127,77	0,00	568 794,33	0,00
22	17/06/2047	2,60	28 170,80	13 382,15	14 788,65	0,00	555 412,18	0,00
23	17/06/2048	2,60	28 170,80	13 730,08	14 440,72	0,00	541 682,10	0,00
24	17/06/2049	2,60	28 170,80	14 087,07	14 083,73	0,00	527 595,03	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

Edité le : 17/06/2024

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	17/06/2050	2,60	28 170,80	14 453,33	13 717,47	0,00	513 141,70	0,00
26	17/06/2051	2,60	28 170,80	14 829,12	13 341,68	0,00	498 312,58	0,00
27	17/06/2052	2,60	28 170,80	15 214,67	12 956,13	0,00	483 097,91	0,00
28	17/06/2053	2,60	28 170,80	15 610,25	12 560,55	0,00	467 487,66	0,00
29	17/06/2054	2,60	28 170,80	16 016,12	12 154,68	0,00	451 471,54	0,00
30	17/06/2055	2,60	28 170,80	16 432,54	11 738,26	0,00	435 039,00	0,00
31	17/06/2056	2,60	28 170,80	16 859,79	11 311,01	0,00	418 179,21	0,00
32	17/06/2057	2,60	28 170,80	17 298,14	10 872,66	0,00	400 881,07	0,00
33	17/06/2058	2,60	28 170,80	17 747,89	10 422,91	0,00	383 133,18	0,00
34	17/06/2059	2,60	28 170,80	18 209,34	9 961,46	0,00	364 923,84	0,00
35	17/06/2060	2,60	28 170,80	18 682,78	9 488,02	0,00	346 241,06	0,00
36	17/06/2061	2,60	28 170,80	19 168,53	9 002,27	0,00	327 072,53	0,00
37	17/06/2062	2,60	28 170,80	19 666,91	8 503,89	0,00	307 405,62	0,00
38	17/06/2063	2,60	28 170,80	20 178,25	7 992,55	0,00	287 227,37	0,00
39	17/06/2064	2,60	28 170,80	20 702,89	7 467,91	0,00	266 524,48	0,00
40	17/06/2065	2,60	28 170,80	21 241,16	6 929,64	0,00	245 283,32	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	17/06/2066	2,60	28 170,80	21 793,43	6 377,37	0,00	223 489,89	0,00
42	17/06/2067	2,60	28 170,80	22 360,06	5 810,74	0,00	201 129,83	0,00
43	17/06/2068	2,60	28 170,80	22 941,42	5 229,38	0,00	178 188,41	0,00
44	17/06/2069	2,60	28 170,80	23 537,90	4 632,90	0,00	154 650,51	0,00
45	17/06/2070	2,60	28 170,80	24 149,89	4 020,91	0,00	130 500,62	0,00
46	17/06/2071	2,60	28 170,80	24 777,78	3 393,02	0,00	105 722,84	0,00
47	17/06/2072	2,60	28 170,80	25 422,01	2 748,79	0,00	80 300,83	0,00
48	17/06/2073	2,60	28 170,80	26 082,98	2 087,82	0,00	54 217,85	0,00
49	17/06/2074	2,60	28 170,80	26 761,14	1 409,66	0,00	27 456,71	0,00
50	17/06/2075	2,60	28 170,58	27 456,71	713,87	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>			<b>1 408 539,78</b>	<b>783 259,69</b>	<b>625 280,09</b>	<b>0,00</b>		

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 3,00 % (Livret A).



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

Edité le : 17/06/2024

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

Emprunteur : 0207858 - NOALIS  
 N° du Contrat de Prêt : 161165 / N° de la Ligne du Prêt : 5604271  
 Opération : Acquisition en VEFA  
 Produit : PLS - PLSDD 2024

Capital prêté : 425 004 €  
 Taux actuariel théorique : 4,11 %  
 Taux effectif global : 4,11 %  
 Intérêts de Préfinancement : 17 467,66 €  
 Taux de Préfinancement : 4,11 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	17/06/2026	4,11	22 722,47	4 536,88	18 185,59	0,00	437 934,78	0,00
2	17/06/2027	4,11	22 722,47	4 723,35	17 999,12	0,00	433 211,43	0,00
3	17/06/2028	4,11	22 722,47	4 917,48	17 804,99	0,00	428 293,95	0,00
4	17/06/2029	4,11	22 722,47	5 119,59	17 602,88	0,00	423 174,36	0,00
5	17/06/2030	4,11	22 722,47	5 330,00	17 392,47	0,00	417 844,36	0,00
6	17/06/2031	4,11	22 722,47	5 549,07	17 173,40	0,00	412 295,29	0,00
7	17/06/2032	4,11	22 722,47	5 777,13	16 945,34	0,00	406 518,16	0,00
8	17/06/2033	4,11	22 722,47	6 014,57	16 707,90	0,00	400 503,59	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	17/06/2034	4,11	22 722,47	6 261,77	16 460,70	0,00	394 241,82	0,00
10	17/06/2035	4,11	22 722,47	6 519,13	16 203,34	0,00	387 722,69	0,00
11	17/06/2036	4,11	22 722,47	6 787,07	15 935,40	0,00	380 935,62	0,00
12	17/06/2037	4,11	22 722,47	7 066,02	15 656,45	0,00	373 869,60	0,00
13	17/06/2038	4,11	22 722,47	7 356,43	15 366,04	0,00	366 513,17	0,00
14	17/06/2039	4,11	22 722,47	7 658,78	15 063,69	0,00	358 854,39	0,00
15	17/06/2040	4,11	22 722,47	7 973,55	14 748,92	0,00	350 880,84	0,00
16	17/06/2041	4,11	22 722,47	8 301,27	14 421,20	0,00	342 579,57	0,00
17	17/06/2042	4,11	22 722,47	8 642,45	14 080,02	0,00	333 937,12	0,00
18	17/06/2043	4,11	22 722,47	8 997,65	13 724,82	0,00	324 939,47	0,00
19	17/06/2044	4,11	22 722,47	9 367,46	13 355,01	0,00	315 572,01	0,00
20	17/06/2045	4,11	22 722,47	9 752,46	12 970,01	0,00	305 819,55	0,00
21	17/06/2046	4,11	22 722,47	10 153,29	12 569,18	0,00	295 666,26	0,00
22	17/06/2047	4,11	22 722,47	10 570,59	12 151,88	0,00	285 095,67	0,00
23	17/06/2048	4,11	22 722,47	11 005,04	11 717,43	0,00	274 090,63	0,00
24	17/06/2049	4,11	22 722,47	11 457,35	11 265,12	0,00	262 633,28	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	17/06/2050	4,11	22 722,47	11 928,24	10 794,23	0,00	250 705,04	0,00
26	17/06/2051	4,11	22 722,47	12 418,49	10 303,98	0,00	238 286,55	0,00
27	17/06/2052	4,11	22 722,47	12 928,89	9 793,58	0,00	225 357,66	0,00
28	17/06/2053	4,11	22 722,47	13 460,27	9 262,20	0,00	211 897,39	0,00
29	17/06/2054	4,11	22 722,47	14 013,49	8 708,98	0,00	197 883,90	0,00
30	17/06/2055	4,11	22 722,47	14 589,44	8 133,03	0,00	183 294,46	0,00
31	17/06/2056	4,11	22 722,47	15 189,07	7 533,40	0,00	168 105,39	0,00
32	17/06/2057	4,11	22 722,47	15 813,34	6 909,13	0,00	152 292,05	0,00
33	17/06/2058	4,11	22 722,47	16 463,27	6 259,20	0,00	135 828,78	0,00
34	17/06/2059	4,11	22 722,47	17 139,91	5 582,56	0,00	118 688,87	0,00
35	17/06/2060	4,11	22 722,47	17 844,36	4 878,11	0,00	100 844,51	0,00
36	17/06/2061	4,11	22 722,47	18 577,76	4 144,71	0,00	82 266,75	0,00
37	17/06/2062	4,11	22 722,47	19 341,31	3 381,16	0,00	62 925,44	0,00
38	17/06/2063	4,11	22 722,47	20 136,23	2 586,24	0,00	42 789,21	0,00
39	17/06/2064	4,11	22 722,47	20 963,83	1 758,64	0,00	21 825,38	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

Edité le : 17/06/2024

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	17/06/2065	4,11	22 722,40	21 825,38	897,02	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>			<b>908 898,73</b>	<b>442 471,66</b>	<b>466 427,07</b>	<b>0,00</b>		

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 3,00 % (Livret A).

Emprunteur : 0207858 - NOALIS  
 N° du Contrat de Prêt : 161165 / N° de la Ligne du Prêt : 5604272  
 Opération : Acquisition en VEFA  
 Produit : PLS foncier - PLSDD 2024

Capital prêté : 395 105 €  
 Taux actuariel théorique : 4,11 %  
 Taux effectif global : 4,11 %  
 Intérêts de Préfinancement : 16 238,82 €  
 Taux de Préfinancement : 4,11 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	17/06/2026	4,11	19 510,22	2 603,99	16 906,23	0,00	408 739,83	0,00
2	17/06/2027	4,11	19 510,22	2 711,01	16 799,21	0,00	406 028,82	0,00
3	17/06/2028	4,11	19 510,22	2 822,44	16 687,78	0,00	403 206,38	0,00
4	17/06/2029	4,11	19 510,22	2 938,44	16 571,78	0,00	400 267,94	0,00
5	17/06/2030	4,11	19 510,22	3 059,21	16 451,01	0,00	397 208,73	0,00
6	17/06/2031	4,11	19 510,22	3 184,94	16 325,28	0,00	394 023,79	0,00
7	17/06/2032	4,11	19 510,22	3 315,84	16 194,38	0,00	390 707,95	0,00
8	17/06/2033	4,11	19 510,22	3 452,12	16 058,10	0,00	387 255,83	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	17/06/2034	4,11	19 510,22	3 594,01	15 916,21	0,00	383 661,82	0,00
10	17/06/2035	4,11	19 510,22	3 741,72	15 768,50	0,00	379 920,10	0,00
11	17/06/2036	4,11	19 510,22	3 895,50	15 614,72	0,00	376 024,60	0,00
12	17/06/2037	4,11	19 510,22	4 055,61	15 454,61	0,00	371 968,99	0,00
13	17/06/2038	4,11	19 510,22	4 222,29	15 287,93	0,00	367 746,70	0,00
14	17/06/2039	4,11	19 510,22	4 395,83	15 114,39	0,00	363 350,87	0,00
15	17/06/2040	4,11	19 510,22	4 576,50	14 933,72	0,00	358 774,37	0,00
16	17/06/2041	4,11	19 510,22	4 764,59	14 745,63	0,00	354 009,78	0,00
17	17/06/2042	4,11	19 510,22	4 960,42	14 549,80	0,00	349 049,36	0,00
18	17/06/2043	4,11	19 510,22	5 164,29	14 345,93	0,00	343 885,07	0,00
19	17/06/2044	4,11	19 510,22	5 376,54	14 133,68	0,00	338 508,53	0,00
20	17/06/2045	4,11	19 510,22	5 597,52	13 912,70	0,00	332 911,01	0,00
21	17/06/2046	4,11	19 510,22	5 827,58	13 682,64	0,00	327 083,43	0,00
22	17/06/2047	4,11	19 510,22	6 067,09	13 443,13	0,00	321 016,34	0,00
23	17/06/2048	4,11	19 510,22	6 316,45	13 193,77	0,00	314 699,89	0,00
24	17/06/2049	4,11	19 510,22	6 576,05	12 934,17	0,00	308 123,84	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

Edité le : 17/06/2024

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	17/06/2050	4,11	19 510,22	6 846,33	12 663,89	0,00	301 277,51	0,00
26	17/06/2051	4,11	19 510,22	7 127,71	12 382,51	0,00	294 149,80	0,00
27	17/06/2052	4,11	19 510,22	7 420,66	12 089,56	0,00	286 729,14	0,00
28	17/06/2053	4,11	19 510,22	7 725,65	11 784,57	0,00	279 003,49	0,00
29	17/06/2054	4,11	19 510,22	8 043,18	11 467,04	0,00	270 960,31	0,00
30	17/06/2055	4,11	19 510,22	8 373,75	11 136,47	0,00	262 586,56	0,00
31	17/06/2056	4,11	19 510,22	8 717,91	10 792,31	0,00	253 868,65	0,00
32	17/06/2057	4,11	19 510,22	9 076,22	10 434,00	0,00	244 792,43	0,00
33	17/06/2058	4,11	19 510,22	9 449,25	10 060,97	0,00	235 343,18	0,00
34	17/06/2059	4,11	19 510,22	9 837,62	9 672,60	0,00	225 505,56	0,00
35	17/06/2060	4,11	19 510,22	10 241,94	9 268,28	0,00	215 263,62	0,00
36	17/06/2061	4,11	19 510,22	10 662,89	8 847,33	0,00	204 600,73	0,00
37	17/06/2062	4,11	19 510,22	11 101,13	8 409,09	0,00	193 499,60	0,00
38	17/06/2063	4,11	19 510,22	11 557,39	7 952,83	0,00	181 942,21	0,00
39	17/06/2064	4,11	19 510,22	12 032,40	7 477,82	0,00	169 909,81	0,00
40	17/06/2065	4,11	19 510,22	12 526,93	6 983,29	0,00	157 382,88	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	17/06/2066	4,11	19 510,22	13 041,78	6 468,44	0,00	144 341,10	0,00
42	17/06/2067	4,11	19 510,22	13 577,80	5 932,42	0,00	130 763,30	0,00
43	17/06/2068	4,11	19 510,22	14 135,85	5 374,37	0,00	116 627,45	0,00
44	17/06/2069	4,11	19 510,22	14 716,83	4 793,39	0,00	101 910,62	0,00
45	17/06/2070	4,11	19 510,22	15 321,69	4 188,53	0,00	86 588,93	0,00
46	17/06/2071	4,11	19 510,22	15 951,41	3 558,81	0,00	70 637,52	0,00
47	17/06/2072	4,11	19 510,22	16 607,02	2 903,20	0,00	54 030,50	0,00
48	17/06/2073	4,11	19 510,22	17 289,57	2 220,65	0,00	36 740,93	0,00
49	17/06/2074	4,11	19 510,22	18 000,17	1 510,05	0,00	18 740,76	0,00
50	17/06/2075	4,11	19 511,01	18 740,76	770,25	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>			<b>975 511,79</b>	<b>411 343,82</b>	<b>564 167,97</b>	<b>0,00</b>		

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 3,00 % (Livret A).



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

Edité le : 17/06/2024

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

Emprunteur : 0207858 - NOALIS  
 N° du Contrat de Prêt : 161165 / N° de la Ligne du Prêt : 5604270  
 Opération : Acquisition en VEFA  
 Produit : PLUS

Capital prêté : 1 619 349 €  
 Taux actuariel théorique : 3,60 %  
 Taux effectif global : 3,60 %  
 Intérêts de Préfinancement : 58 296,56 €  
 Taux de Préfinancement : 3,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	17/06/2026	3,60	79 782,56	19 387,32	60 395,24	0,00	1 658 258,24	0,00
2	17/06/2027	3,60	79 782,56	20 085,26	59 697,30	0,00	1 638 172,98	0,00
3	17/06/2028	3,60	79 782,56	20 808,33	58 974,23	0,00	1 617 364,65	0,00
4	17/06/2029	3,60	79 782,56	21 557,43	58 225,13	0,00	1 595 807,22	0,00
5	17/06/2030	3,60	79 782,56	22 333,50	57 449,06	0,00	1 573 473,72	0,00
6	17/06/2031	3,60	79 782,56	23 137,51	56 645,05	0,00	1 550 336,21	0,00
7	17/06/2032	3,60	79 782,56	23 970,46	55 812,10	0,00	1 526 365,75	0,00
8	17/06/2033	3,60	79 782,56	24 833,39	54 949,17	0,00	1 501 532,36	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

### Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 17/06/2024

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	17/06/2034	3,60	79 782,56	25 727,40	54 055,16	0,00	1 475 804,96	0,00
10	17/06/2035	3,60	79 782,56	26 653,58	53 128,98	0,00	1 449 151,38	0,00
11	17/06/2036	3,60	79 782,56	27 613,11	52 169,45	0,00	1 421 538,27	0,00
12	17/06/2037	3,60	79 782,56	28 607,18	51 175,38	0,00	1 392 931,09	0,00
13	17/06/2038	3,60	79 782,56	29 637,04	50 145,52	0,00	1 363 294,05	0,00
14	17/06/2039	3,60	79 782,56	30 703,97	49 078,59	0,00	1 332 590,08	0,00
15	17/06/2040	3,60	79 782,56	31 809,32	47 973,24	0,00	1 300 780,76	0,00
16	17/06/2041	3,60	79 782,56	32 954,45	46 828,11	0,00	1 267 826,31	0,00
17	17/06/2042	3,60	79 782,56	34 140,81	45 641,75	0,00	1 233 685,50	0,00
18	17/06/2043	3,60	79 782,56	35 369,88	44 412,68	0,00	1 198 315,62	0,00
19	17/06/2044	3,60	79 782,56	36 643,20	43 139,36	0,00	1 161 672,42	0,00
20	17/06/2045	3,60	79 782,56	37 962,35	41 820,21	0,00	1 123 710,07	0,00
21	17/06/2046	3,60	79 782,56	39 329,00	40 453,56	0,00	1 084 381,07	0,00
22	17/06/2047	3,60	79 782,56	40 744,84	39 037,72	0,00	1 043 636,23	0,00
23	17/06/2048	3,60	79 782,56	42 211,66	37 570,90	0,00	1 001 424,57	0,00
24	17/06/2049	3,60	79 782,56	43 731,28	36 051,28	0,00	957 693,29	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

Edité le : 17/06/2024

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	17/06/2050	3,60	79 782,56	45 305,60	34 476,96	0,00	912 387,69	0,00
26	17/06/2051	3,60	79 782,56	46 936,60	32 845,96	0,00	865 451,09	0,00
27	17/06/2052	3,60	79 782,56	48 626,32	31 156,24	0,00	816 824,77	0,00
28	17/06/2053	3,60	79 782,56	50 376,87	29 405,69	0,00	766 447,90	0,00
29	17/06/2054	3,60	79 782,56	52 190,44	27 592,12	0,00	714 257,46	0,00
30	17/06/2055	3,60	79 782,56	54 069,29	25 713,27	0,00	660 188,17	0,00
31	17/06/2056	3,60	79 782,56	56 015,79	23 766,77	0,00	604 172,38	0,00
32	17/06/2057	3,60	79 782,56	58 032,35	21 750,21	0,00	546 140,03	0,00
33	17/06/2058	3,60	79 782,56	60 121,52	19 661,04	0,00	486 018,51	0,00
34	17/06/2059	3,60	79 782,56	62 285,89	17 496,67	0,00	423 732,62	0,00
35	17/06/2060	3,60	79 782,56	64 528,19	15 254,37	0,00	359 204,43	0,00
36	17/06/2061	3,60	79 782,56	66 851,20	12 931,36	0,00	292 353,23	0,00
37	17/06/2062	3,60	79 782,56	69 257,84	10 524,72	0,00	223 095,39	0,00
38	17/06/2063	3,60	79 782,56	71 751,13	8 031,43	0,00	151 344,26	0,00
39	17/06/2064	3,60	79 782,56	74 334,17	5 448,39	0,00	77 010,09	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

Edité le : 17/06/2024

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
40	17/06/2065	3,60	79 782,45	77 010,09	2 772,36	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>			<b>3 191 302,29</b>	<b>1 677 645,56</b>	<b>1 513 656,73</b>	<b>0,00</b>		

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 3,00 % (Livret A).



**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

Edité le : 17/06/2024

Emprunteur : 0207858 - NOALIS  
 N° du Contrat de Prêt : 161165 / N° de la Ligne du Prêt : 5604269  
 Opération : Acquisition en VEFA  
 Produit : PLUS foncier

Capital prêté : 958 210 €  
 Taux actuariel théorique : 3,60 %  
 Taux effectif global : 3,60 %  
 Intérêts de Préfinancement : 34 495,56 €  
 Taux de Préfinancement : 3,60 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	17/06/2026	3,60	43 088,93	7 351,53	35 737,40	0,00	985 354,03	0,00
2	17/06/2027	3,60	43 088,93	7 616,18	35 472,75	0,00	977 737,85	0,00
3	17/06/2028	3,60	43 088,93	7 890,37	35 198,56	0,00	969 847,48	0,00
4	17/06/2029	3,60	43 088,93	8 174,42	34 914,51	0,00	961 673,06	0,00
5	17/06/2030	3,60	43 088,93	8 468,70	34 620,23	0,00	953 204,36	0,00
6	17/06/2031	3,60	43 088,93	8 773,57	34 315,36	0,00	944 430,79	0,00
7	17/06/2032	3,60	43 088,93	9 089,42	33 999,51	0,00	935 341,37	0,00
8	17/06/2033	3,60	43 088,93	9 416,64	33 672,29	0,00	925 924,73	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.



N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
9	17/06/2034	3,60	43 088,93	9 755,64	33 333,29	0,00	916 169,09	0,00
10	17/06/2035	3,60	43 088,93	10 106,84	32 982,09	0,00	906 062,25	0,00
11	17/06/2036	3,60	43 088,93	10 470,69	32 618,24	0,00	895 591,56	0,00
12	17/06/2037	3,60	43 088,93	10 847,63	32 241,30	0,00	884 743,93	0,00
13	17/06/2038	3,60	43 088,93	11 238,15	31 850,78	0,00	873 505,78	0,00
14	17/06/2039	3,60	43 088,93	11 642,72	31 446,21	0,00	861 863,06	0,00
15	17/06/2040	3,60	43 088,93	12 061,86	31 027,07	0,00	849 801,20	0,00
16	17/06/2041	3,60	43 088,93	12 496,09	30 592,84	0,00	837 305,11	0,00
17	17/06/2042	3,60	43 088,93	12 945,95	30 142,98	0,00	824 359,16	0,00
18	17/06/2043	3,60	43 088,93	13 412,00	29 676,93	0,00	810 947,16	0,00
19	17/06/2044	3,60	43 088,93	13 894,83	29 194,10	0,00	797 052,33	0,00
20	17/06/2045	3,60	43 088,93	14 395,05	28 693,88	0,00	782 657,28	0,00
21	17/06/2046	3,60	43 088,93	14 913,27	28 175,66	0,00	767 744,01	0,00
22	17/06/2047	3,60	43 088,93	15 450,15	27 638,78	0,00	752 293,86	0,00
23	17/06/2048	3,60	43 088,93	16 006,35	27 082,58	0,00	736 287,51	0,00
24	17/06/2049	3,60	43 088,93	16 582,58	26 506,35	0,00	719 704,93	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

Edité le : 17/06/2024

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
25	17/06/2050	3,60	43 088,93	17 179,55	25 909,38	0,00	702 525,38	0,00
26	17/06/2051	3,60	43 088,93	17 798,02	25 290,91	0,00	684 727,36	0,00
27	17/06/2052	3,60	43 088,93	18 438,75	24 650,18	0,00	666 288,61	0,00
28	17/06/2053	3,60	43 088,93	19 102,54	23 986,39	0,00	647 186,07	0,00
29	17/06/2054	3,60	43 088,93	19 790,23	23 298,70	0,00	627 395,84	0,00
30	17/06/2055	3,60	43 088,93	20 502,68	22 586,25	0,00	606 893,16	0,00
31	17/06/2056	3,60	43 088,93	21 240,78	21 848,15	0,00	585 652,38	0,00
32	17/06/2057	3,60	43 088,93	22 005,44	21 083,49	0,00	563 646,94	0,00
33	17/06/2058	3,60	43 088,93	22 797,64	20 291,29	0,00	540 849,30	0,00
34	17/06/2059	3,60	43 088,93	23 618,36	19 470,57	0,00	517 230,94	0,00
35	17/06/2060	3,60	43 088,93	24 468,62	18 620,31	0,00	492 762,32	0,00
36	17/06/2061	3,60	43 088,93	25 349,49	17 739,44	0,00	467 412,83	0,00
37	17/06/2062	3,60	43 088,93	26 262,07	16 826,86	0,00	441 150,76	0,00
38	17/06/2063	3,60	43 088,93	27 207,50	15 881,43	0,00	413 943,26	0,00
39	17/06/2064	3,60	43 088,93	28 186,97	14 901,96	0,00	385 756,29	0,00
40	17/06/2065	3,60	43 088,93	29 201,70	13 887,23	0,00	356 554,59	0,00

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Tableau d'Amortissement  
En Euros**

Edité le : 17/06/2024

DIRECTION REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
41	17/06/2066	3,60	43 088,93	30 252,96	12 835,97	0,00	326 301,63	0,00
42	17/06/2067	3,60	43 088,93	31 342,07	11 746,86	0,00	294 959,56	0,00
43	17/06/2068	3,60	43 088,93	32 470,39	10 618,54	0,00	262 489,17	0,00
44	17/06/2069	3,60	43 088,93	33 639,32	9 449,61	0,00	228 849,85	0,00
45	17/06/2070	3,60	43 088,93	34 850,34	8 238,59	0,00	193 999,51	0,00
46	17/06/2071	3,60	43 088,93	36 104,95	6 983,98	0,00	157 894,56	0,00
47	17/06/2072	3,60	43 088,93	37 404,73	5 684,20	0,00	120 489,83	0,00
48	17/06/2073	3,60	43 088,93	38 751,30	4 337,63	0,00	81 738,53	0,00
49	17/06/2074	3,60	43 088,93	40 146,34	2 942,59	0,00	41 592,19	0,00
50	17/06/2075	3,60	43 089,51	41 592,19	1 497,32	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>			<b>2 154 447,08</b>	<b>992 705,56</b>	<b>1 161 741,52</b>	<b>0,00</b>		

(\*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 3,00 % (Livret A).